

COMPTE-RENDU

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 NOVEMBRE 2018 à 20 h

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre d'exprimés : 23

Date convocation 30/10/2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq novembre deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaients présents :

Daniel POMERET, Marie-Hélène BERNARD, Jean-Pierre FOURÉ, Claire ROSIER, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD (*maire-adjoints*)

Luc FERJULE, Pascale ANTHOINE, Ulrich DARBOST, Linda BEGGUI, Liliane BLAISE, Jean-Charles CRONIMUND, Sandrine DEMANECHÉ, Aurélien HANOTTE, Marie Élise RENDIER, Pierre REBUT, Didier RICHERD, Myriam ROCHETTE, Emmanuelle SCHARFF

Procurations :

Pierre HART à Pascale ANTHOINE

Céline BABUS à Liliane BLAISE

Absents excusés :

Audran BOROWSKI

Yves RODRIGO

Anthony GANDIA

Martine PADUANO

Vanessa KAPLAN

Boris VIVO

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aurélien HANOTTE est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter quatre points à l'ordre du jour :

- Versement d'un capital décès
- Approbation du Règlement intérieur de la salle ANSOLIA
- Dénomination du programme HBVS situé 1103 Rue des trois Châtel
- Rétrocession du bassin de rétention de la Paisible par le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues à la commune de ANSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces 4 points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de reporter un point à l'ordre du jour du conseil municipal du 15 décembre 2018 :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2017 du SACSA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reporter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire exprime au nom de l'ensemble de la municipalité l'expression de son soutien amical et présente ses sincères condoléances à Anthony GANDIA dont la maman est décédée récemment, ainsi qu'à toute sa famille.

I-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Procès-Verbal du 24 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

II-INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article 2122-22 du C.G.C.T)

1-Signature du Marché public: réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers de ANSE pour l'agrandissement de l'école RENE CASSIN

Jean-Luc LAFOND expose que la municipalité a retenu :

Lot 02 VRD: La Société EIFFAGE pour un montant de 84 301.50€ HT soit 101 161.80 € TTC

Lot 03 Maçonnerie : La société LEFORT pour un montant de 214 009.55€ HT soit 256 811.46 € TTC

Lot 04 Charpente Couverture : La société CHOPIN pour un montant de 35 061.24€ HT soit 42 073.49 € TTC

Lot 05 Menuiseries extérieures : La Société VERVIER pour un montant de 77 932.44€ HT soit 93 518.93 € TTC

Lot 06 Doublages, Cloisons, Faux plafonds, Peintures : La société THAVARD pour un montant de 68 645.00€ HT soit 82 374.00€ TTC

Lot 07 Métallerie : La société METALFER pour un montant de 48 245.00€ HT soit 57 894.00€ TTC

Lot 08 Menuiserie Intérieures: La société CHEVILLON pour un montant de 21 680.70€ HT soit 26 016.84€ TTC

Lot 09 Elévateur : La société ARATAL pour un montant de 16 550.00€ HT soit 19 860.00€ TTC

Lot 10 Revêtements de sols : La société AUBONNET pour un montant de 22 909.45€ HT soit 27 491.34€ TTC

Lot 11 Electricité : La société GUILLOT pour un montant de 53 294.62€ HT soit 63 953.54€ TTC

Lot 12 CVC/PB: La société DUBOST pour un montant de 196 546.75€ HT soit 235 856.10€ TTC

Il est précisé qu'il n'y a pas de lot 1. Aucune autre remarque n'est formulée.

Dont acte

2-Signature du Marché public: Aménagement du Parc de Messimieux

La municipalité a retenu l'Atelier Anne GARDONI et ses cotraitants pour un montant de 50 165€ HT et de 4 750.36€ HT pour l'étude forestière soit un montant total de 54 915.36€ HT soit 65 898.43€ TTC

Aucune remarque n'est formulée

Dont acte

3-Emprunt de 260 000 € sur 20 ans auprès du Crédit Mutuel-Taux fixe de 1.50%

Dans le cadre de l'acquisition du local rue Jean Vacher, une consultation a eu lieu pour la mise en place d'un emprunt de 260 000,00 €. Monsieur le maire présente la proposition du Crédit Mutuel qui était la plus intéressante.

Montant	260 000€
Durée totale	20 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe
Taux d'intérêt ou marge en %	1.50%
Frais de dossier	260€

Aucune remarque n'est formulée

Dont acte

III-FINANCES/PERSONNEL/ADMINISTRATION GENERALE

4-Demande de subvention auprès de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a sollicité une aide financière auprès de la FFME AURA (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade Auvergne Rhône-Alpes), pour la réalisation du mur d'escalade dans le cadre de la construction de la Halle des sports.

Cette demande de subvention ne pourra être instruite par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, que si la demande de subvention faite préalablement auprès du CNDS n'obtient pas d'avis favorable.

La commune sollicite donc cette subvention sur la base du coût des travaux de la structure artificielle d'escalade, soit :

Coût des travaux :	458 900,00 € H.T.
Subvention :	30 000,00 € H.T.
Autofinancement :	428 900,00 € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la demande de subvention auprès de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade Auvergne Rhône-Alpes et autorise le Maire à solliciter cette subvention pour un montant de 30 000€ HT.

5-Indemnités de conseil dues au receveur communal

L'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 dispose que « les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent dans les conditions fixées par décret du Conseil d'Etat, verser des indemnités supplémentaires aux agents des services extérieurs de l'Etat au titre de prestations fournies personnellement, en dehors de l'exercice de leurs fonctions dans lesdits services »

L'arrêté du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution d'une « indemnité de conseil » aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs municipaux.

Les prestations sont facultatives et pour en bénéficier, les communes doivent en faire la demande expresse.

Les prestations possibles sont :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie
- La gestion économique et, en particulier, les actions en faveur du développement économique et l'aide aux entreprises
- La mise en œuvre des réglementations économiques et financières.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement du comptable du Trésor.

Monsieur le Maire propose en conséquence un taux de 80% pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette indemnité à un taux de 80% pour la durée du mandat. Le conseil se réservant le droit de revoir ce taux en cours de mandat.

6-Subvention exceptionnelle à la classe en 8

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 2000€ à la classe en 8 suite à l'encaissement par erreur d'un chèque qui était destiné à la location de la salle ANSOLIA pour le banquet des conscrits.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000€ à la classe en 8 suite à l'encaissement par erreur d'un chèque qui était destiné à la location de la salle ANSOLIA pour le banquet des conscrits et dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018.

7-Subvention à l'amicale des Déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie

En date du 28 mai 2018, le Conseil Municipal a voté une subvention de 3500€ afin de participer à un voyage à Auschwitz-Birkenau, qui donnait droit à 10 places pour 8 élèves de 3ème du Collège Asa Paulini de Anse et 2 accompagnateurs pour le voyage de devoir de mémoire organisé le 14 novembre 2018 par l'association.

Cependant, devant la qualité et la motivation des élèves du collège, il a été décidé la participation de 2 personnes supplémentaires, il est donc proposer que la commune de Anse verse 700€ en complément.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le versement d'une subvention complémentaire de 700€ suite à la participation de 2 personnes supplémentaires au voyage à Auschwitz-Birkenau et dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018.

8-Recrutement de deux vacataires pour la distribution du Anse Infos

Pour la gestion et la distribution du Anse Infos de la Commune de Anse, il est proposé de procéder au recrutement de deux vacataires non titulaires à temps non complet pour un an du 5 novembre 2018 au 31 octobre 2019 sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 9.90€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux vacataires pour un an du 5 novembre 2018 au 31 octobre 2019, de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base la base d'un taux horaire d'un montant brut de 9.90€ et dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018 et suivants.

9- Création d'emplois de non titulaires pour l'année scolaire 2018/2019 dans les écoles

Afin d'organiser et de faire fonctionner au mieux les services municipaux des écoles de la commune, et en application de l'article 3 - 1° et 3 - 2° de la loi du 26 janvier 1984,

Nathalie HERAUD propose la création de :

Pour le service de garderie :

Besoin de 5 postes d'agents non permanents « d'adjoints d'animation » pour travailler sur les temps de garderie – études surveillées- cantine –et entretien dans les 4 écoles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création de 5 emplois « d'adjoints d'animation » non titulaires pour la rentrée scolaire 2018/2019 pour travailler sur les temps de garderie, cantine et entretien dans les 4 écoles et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 et suivants.

10- Modification du Tableau des effectifs: Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent

Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps complet au grade d'adjoint technique à compter du 05.11.2018 au service des sports.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création d'un poste d'adjoint technique polyvalent à temps complet au 05/11/2018 au service des sports et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 et suivants.

11-Versement d'un capital décès à Mme Elisabeth POIREL

Suite au décès de Monsieur Éric POIREL survenu le 12 septembre dernier, une demande de versement du capital décès a été formulée par son épouse en date du 4 octobre dernier.

Monsieur Éric POIREL était en position d'activité au moment de son décès, il remplit donc les conditions.

Concernant le montant du versement, celui est fixé à 3 450.00€ pour un agent en activité après l'âge minimum de la retraite, sans majoration pour les enfants.

Dans ce cas précis l'agent était âgé de 59 ans et l'âge minimum à la retraite en tant que Brigadier-Chef de Police Municipale est fixé à 57 ans. Seule l'épouse est bénéficiaire du capital décès.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le versement d'un capital décès à Mme Elisabeth POIREL suite au décès de Monsieur Éric POIREL d'un montant de 3 450€ et dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018.

12-Charte d'utilisation du réseau Wifi public de la Mairie de Anse

Nathalie HERAUD explique que la commune de Anse offre désormais aux personnes disposant d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur portable équipés d'une carte Wifi la possibilité de se connecter gratuitement au réseau Wifi depuis la Mairie et le parvis de la Mairie.

Il est proposé une charte qui définit les règles d'utilisation du réseau wifi disponible au public à la Mairie de Anse (intérieur et extérieur).

En particulier, elle précise les responsabilités des utilisateurs, conformément à la législation, cela afin de permettre un usage normal et optimal de ce service.

Elle a fait l'objet d'un avis favorable en comité technique paritaire (CTP) le 18 octobre 2018 et pourra être modifiée, en particulier pour prendre en compte les évolutions de la réglementation et les progrès technologiques.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la Charte d'utilisation du réseau Wifi public de la Mairie de Anse et autorise Monsieur le Maire à la signer.

13-Approbation du Règlement intérieur de la salle ANSOLIA

Le présent règlement est destiné à se substituer à celui en place depuis 2014. Il définit les règles afférentes, à l'utilisation de la salle événementielle Ansolia par des personnes physiques ou morales, et à la fréquentation du public.

Nathalie HERAUD donne lecture du Règlement intérieur de la salle ANSOLIA

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les termes du Règlement Intérieur présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

IV-URBANISME

14-Renouvellement du Protocole d'accord entre la Commune de ANSE et la SCEA ALBERT MARGUERITE

Monsieur le Maire propose de confier à nouveau à la SCEA ALBERT MARGUERITE, représentée par Monsieur Gérard PATIN des parcelles de terrains situées au Bordelan pour 9 ha 29 a et 15 ca, pour l'année 2019, afin qu'elle les entretienne et les mette en culture. Ces parcelles seront mises à disposition sans contrepartie financière.

Le présent protocole passé à titre précaire, s'entend pour une durée d'un an (1 an), à partir du 1^{er} janvier 2019. La rupture en cours de bail ne donne droit à aucune indemnité pour les deux parties au bail.

Commune	section	numéro	contenance
ANSE	ZB	101	52 445 m ²
ANSE	ZC	115	16 490 m ²
ANSE	ZC	112	19 580 m ²
ANSE	½ ZC	114	4 400 m ²
			92 915 m ²

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le renouvellement du protocole d'accord entre la Commune de ANSE et la SCEA ALBERT MARGUERITE, représentée par Monsieur Gérard PATIN pour l'année 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole.

15-Renouvellement du protocole d'accord pour l'entretien des terrains entre la Commune de Anse et Monsieur Henri BRESSE

Monsieur le Maire propose de confier à nouveau à Monsieur BRESSE des parcelles de terrains situées au Bordelan, pour l'année 2019, afin qu'il les entretienne et les mette en culture. Ces parcelles seront mises à disposition sans contrepartie financière.

Le présent protocole passé à titre précaire, s'entend pour une durée d'un an (1 an), à partir du 1^{er} janvier 2019. La rupture en cours de bail ne donne droit à aucune indemnité pour les deux parties au bail.

Commune	section	numéro	contenance
ANSE	ZB	124	2 312 m ²
ANSE	ZB	98	13 760 m ²
ANSE	ZB	123	7 630 m ²

			23 702 m ²
--	--	--	-----------------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le renouvellement du Protocole d'accord entre la Commune de ANSE et Monsieur Henri BRESSE pour l'année 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer le Protocole.

16- Rétrocession du bassin de rétention de la Paisible par le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues à la commune de ANSE

Jean-Pierre FOURÉ rappelle aux membres du Conseil que le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues a réalisé dans le cadre de sa compétence érosion un bassin de rétention sur la parcelle cadastrée AP 284 pour une surface de 2264 m² après en avoir acquis la propriété sur la Commune de ANSE.

Le Syndicat n'ayant pas la compétence d'entretien de ces terrains et la Commune finançant déjà l'achat de ses terrains dans sa dette il est proposé que le syndicat rétrocède le terrain ci-dessus entretenu par la Commune de ANSE à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la cession du terrain du bassin de rétention de 2264 m² cadastrés AP 284 au profit de la Commune de ANSE à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires.

17- Dénomination du programme HBVS situé 1103 Rue des trois Châteaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune a reçu un courrier du 25 octobre de HBVS lui demandant d'attribuer un nom à leur résidence de 10 logements individuels en VEFA située 1103 Rue des trois Châteaux.

Monsieur le Maire propose de dénommer la résidence « Résidence des Jardins »

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de dénommer la résidence HBVS « Résidence des Jardins »

V-DIVERS

18-Rapport du Président du Syndicat Mixte Pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues 2017

Monsieur Daniel POMERET donne lecture du rapport.

Il en profite pour exposer les changements importants dans l'organisation de la gestion des eaux, des milieux aquatiques et de la protection des inondations depuis la création des textes

dits « GEMAPI ». La compétence est désormais communautaire depuis janvier 2018, une taxe spécifique est appelée sur les taxes d'habitation et taxes foncières.

La commune ne sera plus représentée suite à l'adoption des nouveaux statuts au sein du SMPRPC, mais ce sera la communauté de communes.

Dont acte

19-Rapport du Président 2017 pour le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues

Monsieur Pierre REBUT donne lecture du rapport.

Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues a été créé par un arrêté de Monsieur le Préfet du Rhône, en date du 14 avril 2015. Le périmètre du Syndicat comporte 19 Communes pour une population de 38 966 habitants.

Ses compétences sont de 2 ordres :

-Obligatoires

-Optionnelles

Compétences obligatoires :

- Etablissement d'un réseau de distribution par câble ou tout autre support technologique de tous services de radiodiffusion et de télévision,

- Aménagement, entretien et gestion du Musée des Pierres Folles.

Compétences optionnelles :

- Lutte contre l'érosion des terres,

- Achat et maintenance des logiciels de gestion communale et de supports informatiques.

L'année 2017, a été très calme avec peu de travaux d'érosion, des ressources en termes de subvention réduites à néant mais il y aura un rebond de la compétence informatique avec la mise en place de la « totale démat » en marchés publique et de la mise en place du RGPD en 2018.

Le Syndicat a poursuivi en 2018 l'informatisation des Communes commencée en 1985.

Il a acquis des logiciels comme MAGNUS pour un montant total de 26 307€ TTC, SISTEC pour un montant de 5 394€. Ce montant est élevé du fait de la fusion pour la Commune Porte des Pierres Dorées et la reprise des anciennes données des deux Communes.

Les frais de maintenance des logiciels MAGNUS se sont élevés à 79 572€ TTC

Les frais de maintenance des logiciels SIRAP se sont élevés à 13 640.96€ TTC

Les frais de maintenance des logiciels SISTEC se sont élevés à 3 034.08€ TTC

Il est rappelé que les dépenses liées à l'informatique sont réparties, entre les Communes au prorata de leur population.

Les travaux sont à la charge des communes qui les font réaliser. Le financement est assuré par une subvention du Conseil Départemental et par un emprunt pour la part hors taxe restante. Il est à noter qu'il n'y a pas eu de subvention en 2017, sans conséquences car aucun projet n'a vu le jour en 2017. Des dossiers ont été présentés en 2018.

Musée des Pierres Folles

Acquisitions

Le Syndicat a procédé au règlement des travaux sécurité / vidéosurveillance et d'informatisation pour un montant de 16 849€.

Fonctionnement

Le syndicat a versé la subvention annuelle de 37 500€ et a payé des annuités d'emprunts pour un montant de 9 113.44€

Dont acte

Date à retenir :

09/11/2018 : Cérémonie avec les enfants des écoles
09/11/2018 : Inauguration au collège de l'exposition de 14-18
10/11/2018 : Forum de la Communauté de Communes à l'espace Pierres Folles
11/11/2018 : Cérémonie du centenaire
23/11/2018 : Réunion publique PLU
23/11/2018 : Séqu'Anse Culturelle
25/11/2018 : Saint Cécile
30/11/2018 : Prise d'arme au 68^{ème} RAA
30/11/2018 : Film Zéro phyto
01 et 02/12/2018 : Marché de Noël
12/12/2018 : Conseil Communautaire
15/12/2018 : Colis de Noël dans les maisons de retraite
15/12/2018 : Arbre de Noël du personnel communal

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 17 DECEMBRE 2018**



19h00